

# DEC 43/2015

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 décembre 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 décembre 2015

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 43/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

**E 10791**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 2 décembre 2015  
(OR. en)**

**14826/1/15  
REV 1 (fr)**

**FIN 863**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	2 décembre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 43/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 43/2015.

\_\_\_\_\_

p.j.: DEC 43/2015



BRUXELLES, LE 01/12/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 19, 20, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 43/2015

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE - 1903** Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise CE -20 000 000,00

ARTICLE - 19 03 02 Soutien à la non-prolifération et au désarmement CP -1 000 000,00

**DU CHAPITRE - 1904** Missions d'observation électorale

ARTICLE - 19 04 01 Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen  
notamment de missions d'observation électorale CP -2 100 000,00

**DU CHAPITRE - 1905** Coopération avec les pays tiers au titre de l'instrument de partenariat

ARTICLE - 19 05 01 Coopération avec les pays tiers afin de promouvoir et  
défendre les intérêts de l'Union ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays CP -10 800 000,00

**DU CHAPITRE - 2002** Politique commerciale

ARTICLE - 20 02 03 Aide au commerce -- Initiatives multilatérales CP -2 400 000,00

**DU CHAPITRE - 4002** Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence CP -2 080 179,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE - 2302** Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et  
d'une aide alimentaire en fonction des besoins CE 20 000 000,00

CP 18 380 179,00

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise**

#### b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	<b>CE</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	85 250 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	85 250 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	23 689 445,47
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>61 560 554,53</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>41 560 554,53</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>20 000 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	23,46 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	8 005 554,53
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

#### d) Justification détaillée du virement

L'adoption de la décision du Conseil relative à la création de chambres spécialisées au Kosovo ayant pris du retard, un montant de 51 millions d'EUR peut être redéployé pour d'autres besoins. Sur cette somme, 20 millions d'EUR peuvent être mis à disposition dans le cadre du présent virement.

## I.2

### a) Intitulé de la ligne

**19 03 02 - Soutien à la non-prolifération et au désarmement**

### b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	24 075 019,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	24 075 019,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	9 946 075,45
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>14 128 943,55</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>13 128 943,55</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>1 000 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	41 841,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

### d) Justification détaillée du virement

Compte tenu des besoins plus immédiats et urgents dans le domaine politique de l'aide humanitaire, un montant de 1 million d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour redéploiement.

### **I.3**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**19 04 01 - Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale**

#### **b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015**

	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	27 698 700,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-3 619 870,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	24 078 830,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	13 850 883,23
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>10 227 946,77</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>8 127 946,77</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>2 100 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	7,58 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)**

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### **d) Justification détaillée du virement**

L'instabilité du climat politique en 2015 dans les pays prioritaires a entraîné l'annulation ou le report de plusieurs processus électoraux (Philippines - Mindanao, Palestine, Libye et Afghanistan). En conséquence, les missions prévues dans ces pays ont elles aussi dû être annulées ou reportées. Par ailleurs, l'évolution défavorable de la situation politique au Burundi a obligé l'UE à revoir ses priorités car les conditions politiques nécessaires à la transparence du processus électoral n'étaient plus réunies. Le peu de temps qui reste jusqu'à la fin de l'année ne permet pas la préparation et le déploiement de missions non programmées.

En conséquence, un montant de 2,1 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour redéploiement.

#### I.4

##### a) Intitulé de la ligne

**19 05 01 - Coopération avec les pays tiers afin de promouvoir et défendre les intérêts de l'Union ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays**

##### b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	41 392 773,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-13 942 300,23
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	27 450 472,77
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	10 532 821,08
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>16 917 651,69</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>6 117 651,69</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>10 800 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,09 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

##### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	81 896,33
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	68 294,03
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	16,61 %

##### d) Justification détaillée du virement

Selon la planification des passations de marchés, la signature d'un certain nombre de contrats est à présent repoussée à la fin de l'année, de sorte que les préfinancements dus en vertu de ces contrats seront versés au début de 2016.

En conséquence, un montant de 10,8 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour redéploiement.

## **I.5**

### **a) Intitulé de la ligne**

**20 02 03 - Aide au commerce -- Initiatives multilatérales**

### **b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015**

	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 300 045,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-2 750 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 550 045,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 099 470,80
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>3 450 574,20</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 050 574,20</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>2 400 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,81 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### **c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)**

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### **d) Justification détaillée du virement**

Du fait des modifications apportées à la base réglementaire, les accords de financement avec certaines organisations internationales seront signés très tard en 2015 ou reportés à 2016, ce qui réduit les besoins en préfinancements pour 2015. De plus, en ce qui concerne les négociations commerciales en cours, il est difficile de prévoir à quel moment précis seront organisés les cycles de négociations et/ou devront être lancées les études connexes (telles que les évaluations de l'impact sur le développement durable). La mise en œuvre du paquet «Mieux légiférer» a également entraîné quelques retards qui ne pouvaient pas être anticipés au moment de l'élaboration du budget 2015.

En conséquence, un montant de 2,4 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour redéploiement.

## **I.6**

### **a) Intitulé de la ligne**

**40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence**

### **b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015**

	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	150 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-131 110 746,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 889 254,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>18 889 254,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>16 809 075,00</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>2 080 179,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,39 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### **c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)**

	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### **d) Justification détaillée du virement**

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

## II. RENFORCEMENT

### II.1

#### a) Intitulé de la ligne

**23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins**

#### b) Données chiffrées à la date du 26/11/2015

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	882 446 000,00	928 182 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	108 077 134,00	149 264 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	990 523 134,00	1 077 446 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	976 158 134,00	919 244 979,30
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>14 365 000,00</b>	<b>158 201 020,70</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>34 365 000,00</b>	<b>176 581 199,70</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>18 380 179,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,27 %	1,98 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	62 508,54	28 512,24
2 Crédits disponibles à la date du 26/11/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

#### d) Justification détaillée du virement

Au 26 novembre 2015, le taux d'exécution global pour le chapitre de l'aide humanitaire était de 98 % pour les crédits d'engagement et de 84 % pour les crédits de paiement.

Le montant initial de la réserve opérationnelle était fixé à 176 millions d'EUR, mais à ce stade, seuls 18 millions d'EUR en crédits d'engagement restent disponibles. Néanmoins, un montant de 13 millions d'EUR est en train d'être mis en place pour faire face à des situations d'urgence, notamment au Yémen, dans les pays touchés par le groupe Boko Haram et dans les pays de la zone Amérique latine/Caraïbes frappés par le phénomène El Niño, qui ne sont pas admissibles à un financement au titre du Fonds européen de développement. Il est prévu d'utiliser le restant, soit 5 millions d'EUR, pour d'autres situations critiques, comme dans la région des Grands Lacs.

La situation au Soudan du Sud continue de se détériorer. Dans un contexte de crise liée à l'insécurité alimentaire qui touche l'ensemble du pays, il ressort à présent des derniers résultats du cadre intégré de classification (IPC) que cette insécurité alimentaire se répand et s'aggrave, notamment dans des endroits qui étaient jusqu'ici considérés comme stables. D'après ces résultats, 3,1 millions de personnes sont en situation de crise et 830 000 autres sont en phase d'urgence due à l'insécurité alimentaire, tandis que 30 000 personnes sont considérées comme étant dans une phase de catastrophe qui nécessite une aide humanitaire d'urgence.

C'est la première fois que des populations sont reconnues comme subissant une phase de catastrophe liée à l'insécurité alimentaire en Afrique depuis la famine qui a sévi en Somalie en 2011-2012. Il existe dès lors un risque concret de famine d'ici à décembre 2015 si une aide humanitaire d'urgence n'est pas fournie.

En outre, à la suite d'insuffisances dans le système de vaccination de routine, une épidémie de rougeole s'est déclarée, des cas ayant été observés dans 9 des 10 États du pays.

Une aide humanitaire supplémentaire de l'UE, de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 18,4 millions d'EUR en crédits de paiement, est nécessaire, principalement sous forme d'aide alimentaire et de services de première urgence, notamment en matière de santé et de nutrition.

De plus amples informations concernant cette crise figurent dans l'annexe ci-jointe.

## ANNEX

## SUDAN AND SOUTH SUDAN

<b>Total amount committed in 2014 for this crisis</b>	<b>EUR 145.265 million</b>
<b>Amount committed through the 2015 initial Humanitarian Implementation Plan (HIP) related to this crisis</b>	<b>EUR 82 million</b>
Funds already committed this year for this crisis from the: - Operational Reserve - Emergency Aid Reserve - EU Children of Peace Initiative HIP	EUR 4 million EUR 53 million EUR 1.25 million
<b>Total amount from EU Humanitarian aid budget committed in 2015 (i.e. total revised HIP and/or Emergency Decisions)</b>	<b>EUR 140.25 million</b>
Other EU budget funding (Development cooperation etc.)	0
Other donors ( <i>source Financial Tracking Service as of 13/11/2015, including EU budget</i> )	USD 1 824 479 945

Total additional needs	<b>EUR 20 million</b>
Breakdown by country (if applicable): - South Sudan - Sudan	EUR 20 million 0

<b>Timing</b>
---------------

The funds are needed immediately.
-----------------------------------

<b>Why the additional funding is needed?</b>
--

Additional funding is needed to urgently respond to growing humanitarian needs resulting from the deteriorating situation in terms of food insecurity, malnutrition and epidemic outbreaks.

Against a nationwide crisis of **food insecurity**, the October 2015 Integrated Phase Classification (IPC) results indicate that food insecurity is spreading and deepening, including in locations previously considered stable. 3.1 million people are in crisis (IPC Phase 3) and 830 000 in emergency (IPC Phase 4) food insecurity phase. Of extreme concern are 30 000 people estimated to be in catastrophe (IPC Phase 5) phase requiring urgent humanitarian assistance. This is the first time people are identified in the IPC 5 phase in Africa since the Somalia famine of 2011-2012. There is a concrete risk of famine occurring between now and December 2015 if urgent humanitarian access and assistance is not provided in the most affected areas, in particular in southern Unity State. The most affected populations are the Internally Displaced Persons (IDPs) who are dispersed and the host communities affected by the ongoing conflict.

The overall **nutrition situation** remains critical with Global Acute Malnutrition (GAM) prevalence above the emergency threshold (GAM >15%) in the conflict affected states and in other areas.

At the same time, a **measles outbreak** has been declared in parts of the country. All 10 States but one (Northern Bahr el Gazal) are reporting cases (total of 460). Because of the inadequacies of the routine countrywide vaccination system measles cases are increasing in many areas, in a lethal combination with the high levels of malnutrition.

A **malaria outbreak** was declared in August 2015. It has affected five states, with more than 1.8 million cases confirmed countrywide, 634 deaths and malaria accounting for 43% of total consultations. On average, more than 37 000 new malaria cases are reported every week. Emergency procurement of malaria drugs, rapid diagnostic tests and mosquito nets is underway. Malaria accounts for 17% of all deaths recorded at IDP sites.

The 2015 South Sudan Humanitarian Response Plan, which was revised in June 2015 to USD 1.63 billion, is currently 58% funded. The funding gap amounts to USD 684 million. The 2015 appeal of the International Committee of the Red Cross for an amount of EUR 150 million also has a funding gap of EUR 30 million.

**What will be the increase used for?**

The main axes of response will be food assistance, basic emergency services including health and nutrition.